

Question A.1

Quels types de programmes souhaiteriez-vous entendre/diffuser en numérique? Musique, talk, classique, jazz, information, vie communautaire ... Cette question s'adresse tant au public qu'aux opérateurs potentiels.

En plus des programmes existant actuellement en FM, le passage en DAB et les nouvelles places disponibles devraient être l'occasion d'élargir et de diversifier le paysage radiophonique.

Question A.2

Avez-vous un projet radiophonique à proposer pour la future plateforme numérique terrestre ? *Merci d'en donner une brève description.*

Le projet proposé est tout d'abord un simulcast de notre programme en FM, qui dépasse déjà de loin la ville de Mons dans ses contenus. Le programme devra ensuite évoluer pour s'adapter à la nouvelle zone de couverture envisagée, à savoir la province de Hainaut (voir B.1).

Question B.1

Quel type de couverture (communautaire ou provinciale) correspondrait le mieux à votre projet radiophonique? *Veillez indiquer les raisons de votre choix.*

Une couverture de type provincial correspondrait parfaitement à notre projet. Déjà à l'heure actuelle, nos émissions dépassent de loin le cadre de la seule ville de Mons. Il en est de même pour nos partenariats: cette année, nous avons par exemple été partenaires d'événements à Tournai et à Charleroi.

Une couverture communautaire semble par contre aberrante pour une radio universitaire ou associative qui garde un certain ancrage local.

Question B.2

De manière générale, le cahier des charges pour les nouveaux services radiophoniques devrait-il être identique à celui d'un réseau provincial ou communautaire sur la FM, ou bien, s'agissant d'une nouvelle plateforme

technologique, les obligations des nouveaux services devraient-elles être revues à la baisse ? *Merci de développer votre réponse et de donner des suggestions s'il échet.*

Les obligations pour des nouveaux services devraient être identiques à celles des services existants pour autant que les zones de couverture soient comparables (p. ex. provinciale). Puisque le passage à ce nouveau mode de diffusion est onéreux, il faudra s'assurer de la viabilité financière des projets.

Il faudra cependant continuer à faire la distinction entre les radios associatives et d'expression, soutenues par le FACR, et les radios commerciales.

Question B.3

De manière plus spécifique, selon quels critères un opérateur communautaire pourrait-il être autorisé à être diffusé sur un multiplexe provincial?

Un opérateur communautaire devrait uniquement pouvoir diffuser sur des multiplexes provinciaux s'il possède un réel ancrage provincial (p. ex. une radio avec des «vrais» décrochages comme Vivacité).

Question B.4

S'il était possible de dégager des fréquences de petite puissance pour couvrir les grandes villes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, seriez-vous intéressé par une place sur un multiplexe urbain ?

Puisque cela reviendrait quasiment à un statu quo par rapport à la situation en FM, cela ne nous semble pas très intéressant. Cela constituerait peut-être une alternative pour les radios qui n'envisagent pas un passage au DAB vu leur couleur très locale.

Question B.5

Considérez-vous que les pouvoirs publics devraient intervenir dans la recherche d'un équilibre dans l'exploitation du marché publicitaire, par exemple entre différentes zones de chalandise (provinciales / communautaires) et le cas échéant, comment ?

Est-il bien opportun de réguler un tel marché ? Pour donner une chance aux radios indépendantes provinciales, on pourrait envisager l'interdiction de décrochages publicitaires pour les radios communautaires qui ne possèdent pas d'ancrages provinciaux (voir B.3).

Par ailleurs, un contrôle accru de la déontologie publicitaire serait opportun également.

Question C.1

En absence d'aide à la diffusion des pouvoirs publics, seriez-vous en mesure d'assumer les coûts de diffusion et les coûts liés aux investissements pour le simulcast de votre service radiophonique ?

Difficilement, mais possible au détriment d'autres activités. Les subsides versés par les pouvoirs publics aux radios associatives et d'expression ne devraient pas servir à financer les aspects techniques de la diffusion, mais plutôt à maintenir le statut en question.

Question C.2

En absence d'aide à la diffusion des pouvoirs publics, seriez-vous en mesure d'assumer les coûts de diffusion et les coûts liés aux investissements (soit 1800€ HTVA/kbps au lieu de 1000€ HTVA) pour un nouveau projet radiophonique (qui n'est pas diffusé sur la FM) ?

Non.

Question C.3

Faudrait-il élargir l'aide à la diffusion aux autres radios indépendantes ? Quels seraient les critères et les mécanismes de soutien les plus équitables ?

Etant donné que la diffusion en DAB constitue un changement radical par rapport à la situation actuelle, il ne semble pas inconcevable qu'une aide ponctuelle puisse être attribuée à toutes les radios qui adoptent la diffusion numérique. Cela pourrait se présenter sous la forme d'une aide financière forfaitaire pour les médias indépendants.

En dehors de ce type de soutien ponctuel, il faut continuer à faire la différence

entre des medias qui ne poursuivent aucun but commercial, et d'autres qui ne verront dans l'éventuel élargissement de leur zone de couverture qu'une façon de vendre davantage d'espace publicitaire. L'absence de publicité commerciale doit rester une condition à l'obtention d'aides financières.

Question C.4

Cf. C.3

Question D.1

Pourriez-vous donner une appréciation (sur 5, très mauvais étant 0, 5 étant excellent) de la qualité sonore des échantillons A, B et C? **Echantillons** (Musiq3) **en écoute sur <http://ecoute-rnt.csa.be>** *De préférence, écoutez les échantillons en .wav si vous avez une connexion internet à haut débit. Les participants sont invités à remplir le tableau figurant en annexe 1.A.*

Echantillon A : 1/5

Echantillon B : 4/5

Echantillon C : 3/5

Remarque : sur certains passages, il est difficile de décider si l'échantillon B est vraiment nettement meilleur que l'échantillon C. L'échantillon A nous a paru de moins bonne qualité.

Question D.2

De quel **débit audio** aimeriez-vous idéalement disposer ?

> Le cas échéant, pour le simulcast de votre service diffusé sur la FM ?

Puisque la question contient le mot « idéalement », la réponse sera 64 kbps. 56 kbps seraient cependant acceptables, avec, pourquoi pas, 8 kbps de données associées.

> Le cas échéant, pour un nouveau service exclusif à la plateforme numérique ?

64 kbps

Question D.3

Estimez-vous qu'un **débit audio minimum** devrait être fixé ? Si oui, quel serait ce débit audio minimum ? **Deux débits** (Classic21 en 32kbps et en 56kbps) **en écoute sur <http://ecoute-rnt.csa.be>** De préférence, écoutez les échantillons en .wav si vous avez une connexion internet à haut débit.

Le débit de 32 kbps est certainement écoutable puisqu'il s'agit de musique pop, mais il est de loin inférieur à la version 56 kbps. On remarque les faiblesses dans les basses, du souffle dans les moyens, et un manque de clarté dans les aigus. Par ailleurs, diffuser en 32 kbps un morceau de musique classique avec une large dynamique en stéréo est un massacre.

Question D.4

Envisagez-vous de produire des **données associées** ?

Les seules données associées réalisables sans grand effort de rédaction sont les meta-données du programme en cours.

Question D.4.1

Si oui, de quel type (texte, images, les deux) ?

Texte (nom de l'émission en cours, de la chansons diffusée, etc.) et logo de la radio (dans un premier temps)

Question D.4.2

Pour quel type de contenu (pochette de disque, météo, info-traffic, ...)?

Question D.5

De quel débit souhaitez-vous idéalement disposer pour diffuser vos données associées ? Les éditeurs de services existants ou potentiels intéressés sont invités à remplir le tableau figurant en annexe 1.B.

8 kbps semble être un débit plus que confortable pour des données associées. Ainsi, 56 kbps d'audio et 8 kbps de données pourraient constituer une solution intéressante. Si le débit total devait être réduit, nous sacrifierions d'abord les données associées.

Question E.1

Etes-vous favorable à cette disposition ? Dans la négative, quelle alternative proposez-vous ?

Favorable.

Question E.2

Estimez-vous souhaitable de revoir les dispositions décrétales en matière d'autorisation pour adopter une approche plus cohérente avec la multiplication des plateformes de diffusion, ou à tout le moins une harmonisation des échéances des autorisations FM en fonction du calendrier de déploiement de la radio numérique par les autorités ?

Si la plupart des services existent en simulcast, il serait en effet intéressant d'harmoniser les échéances en prolongeant p.ex. la durée de l'autorisation en FM, pour aboutir à une période de transition de près de 10 ans.

Il faudra veiller à ce que les éditeurs en réseau présents en DAB à l'issue de cette période arrêtent leurs émissions en FM, pour libérer la bande et permettre aux petites structures (qui n'ont pas fait le pas en numérique) de continuer à exister dans ce mode de diffusion.

Le service public devra également rester disponible en FM pour qu'il reste accessible à tout un chacun.

Question E.3

Comment envisagez-vous votre avenir sur la FM au-delà des cinq prochaines années ? De manière générale, quel usage préconisez-vous pour la bande FM après basculement de la majorité des auditeurs vers les plateformes numériques ?

c.f. E.2